



École Jeanne-LeBer

Programme de la mesure alimentaire pour les écoles ciblées

Année scolaire 2025-2026

En lien avec la réussite éducative, le Ministère de l'Éducation (MEQ) et le Centre de services scolaire de Montréal assurent le financement d'un programme de soutien alimentaire pour les élèves des écoles de milieux défavorisés. Il est à noter que l'inscription à ce programme alimentaire se fait sur une **base volontaire**.

Le parent qui adhère à ce programme de soutien alimentaire, se verra offrir pour son enfant **un repas**, à la pause du dîner, les jours de classe. Ainsi, afin d'éviter le gaspillage alimentaire, les lunchs de la maison ne sont pas autorisés. À défaut de respecter cette directive, le programme pourrait être retiré au participant.

Si votre enfant souffre d'allergies alimentaires, vous devez en informer l'école et fournir un certificat médical à l'appui. Selon les possibilités et l'allergie concernée, un plan concernant l'offre alimentaire pourrait être suggéré.

Selon les possibilités de l'école et si l'espace disponible est restreinte, l'élève admissible peut être appelé à apporter le repas à la maison, s'il y a un parent pour l'accueillir.

Cette mesure alimentaire n'est pas offerte de façon universelle. Le critère pour l'admissibilité au programme est le revenu familial. Il est basé en fonction des tableaux de seuils de faible revenu de Statistique Canada, selon la taille de la famille :

Taille de la famille (parents-enfants)	Revenu annuel net
2 personnes	31 533 \$
3 personnes	39 265 \$
4 personnes	48 986 \$
5 personnes	55 781 \$
6 personnes	61 862 \$
7 personnes et plus	67 944 \$

MODALITÉS DU PROGRAMME

La contribution des parents pour l'inscription au programme d'aide alimentaire est fixée à 1,00 \$ par jour et par enfant.

De plus, vous devez remettre à l'école une pièce justificative d'admissibilité pour l'inscription au programme, soit :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu - deux parties de la carte bleue du **mois courant de l'inscription** ;
ou
- l'avis annuel 2025-2026 pour l'**allocation famille reçue de Retraite Québec**.

Les parents nouvellement immigrés au pays doivent fournir la preuve de leur arrivée au pays ainsi qu'un bulletin de paie.

Si votre situation économique correspond à une de celles décrites ci-dessus et si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant du programme, veuillez-nous le préciser en remplissant le formulaire ci-joint et en nous le faisant parvenir avant le 13 juin 2025. Les inscriptions se tiendront le 6 juin 2025, dès 9h00, à l'école Jeanne-LeBer.

À la suite de la réception du formulaire d'inscription et de la preuve d'admissibilité, nous communiquerons avec vous pour confirmer l'inscription de votre enfant au programme.

Le programme débute le 2 septembre 2025.